

COMMUNE DE NEUF BERQUIN

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU MARDI 24 SEPTEMBRE 2019

Convocation le 18 septembre 2019

Présents : M. Bernard DEBEUGNY, M. Philippe BERTIN, M. Maxime CREPIN, Mme Jacqueline DELARRE, Mme Brigitte DESCAMPS, M. Serge OLIVIER, M. Sylvain PETITPREZ, M. Franck QUAGEBEUR, Mme Patricia BROUCQSAULT, Mme Marie-France LOGIE

Procurations : M. Frédéric ROGLIN à M Bernard DEBEUGNY, Mme Armelle SIMAO à Mme Brigitte DESCAMPS, Mme Julienne BERTELOOT à M Serge OLIVIER, Mme Cathy CAPELLE à M Philippe BERTIN

Absent : M. Bernard DELOUX

Secrétaire de séance : Jacqueline DELARRE

Approbation à l'unanimité du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 18 juin 2019.

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2EME CLASSE A TEMPS COMPLET

Suite à la réussite d'un agent à un concours de la fonction publique, il est décidé de créer un poste pour intégrer cet agent à son nouveau grade.

C'est pourquoi, Monsieur le Maire propose à l'assemblée, la création d'un emploi d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet (35 heures hebdomadaires) à compter du 1^{er} décembre 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide

- la création d'un emploi d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} décembre 2019,

Adopté à l'unanimité

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DE 2EME CLASSE A TEMPS COMPLET

Le départ volontaire d'un agent à temps non complet a permis à un autre agent à temps non complet de pouvoir travailler à plein temps.

C'est pourquoi, Monsieur le Maire propose à l'assemblée, la création d'un emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet (35 heures hebdomadaires) à compter du 1^{er} octobre 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide

- la création d'un emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} octobre 2019,

Adopté à l'unanimité

RECRUTEMENT DE DEUX ENSEIGNANTS ET D'UN REMPLACANT DANS LE CADRE DU CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE

Monsieur le Maire propose au Conseil de l'autoriser à procéder au recrutement de deux intervenants et d'un remplaçant en cas d'absence et de fixer la rémunération afférente à cette activité liée au contrat local d'accompagnement scolaire (CLAS).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Maire à recruter deux fonctionnaires et un remplaçant du Ministère de l'Education Nationale pour assurer des tâches d'animation pendant les temps d'activité périscolaire mis en place dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires,

- le temps nécessaire à cette activité accessoire est évalué à 3 heures par semaine,

- les intervenants et le remplaçant, le cas échéant, seront rémunérés sur la base du taux horaire d'enseignement

Adopté à l'unanimité

MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 2019-036 SUR LES TARIFS RESTAURATION SCOLAIRE

Considérant qu'il y a lieu de rectifier la délibération n°2019-036 du 18 juin 2019,

Concernant la dégressivité des tarifs, il convient de remplacer la phrase « Pour un premier enfant inscrit au tarif normal ou réduit, les enfants suivants bénéficient de la tranche tarifaire immédiatement inférieure » par la phrase suivante « Pour un premier enfant inscrit au tarif normal, les enfants suivants bénéficient de la tranche tarifaire immédiatement inférieure ».

En effet, afin de respecter les critères d'octroi du tarif à 1 €, la dégressivité ne peut pas s'appliquer au deuxième enfant et suivants d'une famille bénéficiant du tarif réduit.

Adopté à l'unanimité

AUTORISATION A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER UNE CONVENTION AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DU NORD CONCERNANT L'ENTRETIEN DU DOMAINE PUBLIC DEPARTEMENTAL ET RELATIVE AU BALAYAGE DES BANDES CYCLABLES DES ROUTES DEPARTEMENTALES EN AGGLOMERATION

Monsieur le Maire donne lecture de la convention relative à l'entretien du domaine public départemental concernant le balayage des bandes cyclables des routes départementales en agglomération ;

Il est néanmoins précisé que le balayage des trottoirs cyclables reste à la charge de la commune.

Adopté à l'unanimité

NOUVELLES ADHESIONS AU SIDEN SIAN - COMITES SYNDICAUX DES 11 JUIN ET 4 JUILLET 2019

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accepter l'adhésion au SIDEN-SIAN de plusieurs communes ou syndicat intercommunal de l'Aisne, du Nord et du Pas-de-Calais :

Adopté à l'unanimité

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS 2018

Le Conseil municipal de NEUF BERQUIN prend acte du rapport annuel du SMICTOM DES FLANDRES sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets 2018

Adopté à l'unanimité

DEMANDE DE CONSTATATION DE L'ETAT DE CATASTROPHE NATURELLE POUR 2018 ET 2019

Monsieur le Maire donne lecture à son assemblée des déclarations faites en mairie des Neuf Berquinois qui rencontrent des problèmes pour leur propriété.

Suite à la sécheresse de l'été 2018 et de 2019, des dégâts importants (fissures) apparaissent dans les murs et aux sols des propriétés. Les déclarations des administrés sont écrites.

Monsieur le Maire expose la procédure à suivre en pareil cas afin que les sinistrés puissent être indemnisés par leur compagnie d'assurance.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal de Neuf Berquin, décide

- de solliciter la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour 2018 et 2019.

Adopté à l'unanimité

MOTION POUR L'ANNULATION DE LA HAUSSE DES TARIFS DE L'ELECTRICITE ET LA REDUCTION DES TAXES EN RAMENANT NOTAMMENT LA TVA A 5.5 % SUR LA CONSOMMATION

Monsieur le Maire donne lecture de la motion transmise au Président de la République par le Président de la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut.

Alors que les questions de la hausse du pouvoir d'achat et d'une meilleure justice fiscale sont les priorités de nos concitoyens et au cœur des mouvements sociaux, les tarifs de l'électricité viennent d'augmenter le 1^{er} juin dernier de 5.9 %.

Cette nouvelle hausse des prix de l'électricité, la dixième en dix ans est inacceptable et pèse lourdement sur le budget des familles. Depuis 2007, les prix de l'électricité se sont envolés de 50 %, augmentation sans commune mesure avec l'inflation sur la même période.

Face à cette situation, les pouvoirs publics ont des leviers d'action. En effet, 36 % du coût de l'électricité est constitué par des taxes contre 18 % il y a dix ans. L'Etat, actionnaire à près de 84 % d'EDF, doit agir et procéder sans délai à la réduction des taxes.

Ainsi, le taux de TVA appliqué à la consommation électrique pourrait être abaissé de 20 à 5.5 %. De même, la TVA sur les autres taxes (CSPE, CTA, TCFE, TICGN) affectant l'électricité pourrait être supprimée.

Le Conseil Communautaire de la Porte du Hainaut appelle l'ensemble de la population à appuyer sa démarche pour obtenir la baisse du prix de l'électricité.

Par ailleurs, le Conseil Municipal demande à l'Etat de geler les prix de l'électricité et de reconnaître réellement celle-ci comme produit de première nécessité pour tous, afin que sa consommation bénéficie du taux réduit à 5.5 %.

Adopté à l'unanimité

Questions diverses

Décision de Monsieur le Maire pour la signature du marché des assurances. Il s'agit de 4 lots qui concernent les dommages aux biens, la responsabilité civile, les véhicules et les prestations statutaires. Ces contrats sont signés pour une durée de 4 ans. Une commission marché a permis d'effectuer un choix parmi les compagnies d'assurances candidates.

Décision de Monsieur le Maire pour la signature du marché des travaux de toiture de l'église. Une commission marché a déterminé l'entreprise titulaire du marché et la signature aura lieu le 30 septembre prochain.